

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Valleton



Délibération n° 05-02 du 8 juillet 2020

CURSUS MAÎTRISE DE RADIO FRANCE – SPORT AU COLLÈGE PIERRE BROSSOLETTE DE BONDY – CONVENTION CADRE 2019-2023 ET CONVENTIONS D'APPLICATION RATTACHÉES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les délibérations du conseil municipal de Bondy du 17 octobre 2019 approuvant la convention cadre du cursus mixte maîtrise de Radio France – sport au collège Pierre Brossolette de Bondy 2019 – 2023 et les conventions d'application rattachées,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention cadre, dont projet ci-annexé, à conclure avec le Ministère de l'Éducation Nationale, la commune de Bondy, l'établissement public territorial Est Ensemble, Radio France, l'association sportive de Bondy et le collège Pierre Brossolette de Bondy, convention relative au cursus « Maîtrise de Radio France – sport au collège Pierre Brossolette de Bondy pour 2019-2023 » ;

- APPROUVE la convention d'application n° 1 de la convention cadre, dont projet ci-annexé, à conclure avec le Ministère de l'Éducation Nationale, la commune de Bondy, l'établissement public territorial Est Ensemble, Radio France et le collège Pierre Brossolette de Bondy, convention relative au cursus « Maîtrise de Radio France – Sport au collège Pierre Brossolette de Bondy - enseignement des collégiens « maîtrisiens » pour 2019-2023 » ;

- APPROUVE la convention d'application n° 2 de la convention cadre, dont projet ci-annexé, à conclure avec le Ministère de l'Éducation Nationale, la commune de Bondy, l'établissement public Est Ensemble, Radio France, l'association sportive de Bondy et le collège Pierre Brossolette de Bondy, convention relative au cursus « Maîtrise de Radio



France – Sport au collège Pierre Brossolette de Bondy – enseignement des collégiens
«sportifs» pour 2019-2023 » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom
et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*